

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	19/2025
Membres présents :	24		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	08 avril 2025
Nombre de votants :	31		

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet du siège de l'Agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Vice-Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : GADOIS Céline.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : GQISET Magalie.

3CBO : CHEVALIER Jean-luc

CC4V : BERNARD Françoise, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, Frédéric NERAUD

AME : BOUQUET Christophe, DEMAUMONT Franck, GABORET Grégory, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, PONTLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Françoise BERNARD a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Franck DEMAUMONT a donné pouvoir à Madame MARTIN, Monsieur Gérard LELIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Monsieur Fabien LEON a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Madame Christiane PONTLEVE LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Eric GODEY, Monsieur Christophe RAMBAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry JOLIVET.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EST LOIRET - 2025-2029

VU la délibération n° 06-2018 du 10 janvier 2018 du Pays Gâtinais portant sur un projet de Contrat d'Objectifs Territorial Énergies renouvelables thermiques 2018-2021

VU la délibération n° 26-2022 du 23 juin 2022 du PETR Gâtinais montargois portant sur un projet de nouveau Contrat d'Objectifs Territorial Énergies renouvelables thermiques pour la période 2022-2025

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le PETR Gâtinais montargois, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Giennois, a déjà porté deux Contrats d'Objectifs Territorial énergies renouvelables thermiques (COT EnR) signés avec l'ADEME et à l'échelle de l'Est du Loiret :

- un premier durant la période du 01/05/2018 au 30/04/2022 qui a permis de soutenir la création de 12 installations d'énergie renouvelables thermiques (bois énergie et géothermie) pour une production de 1 930 MWh d'énergie renouvelable.
- un deuxième durant la période du 01/05/2022 au 30/04/2025 qui a permis de soutenir la création de 11 installations d'énergie renouvelables thermiques (bois énergie et géothermie) pour une production de 15 586 MWh d'énergie renouvelable dont la valorisation du projet d'extension du réseau de chaleur de la commune de Montargis pour un équivalent de production de 12 000 MWh d'énergie renouvelable.

INDIQUE que l'ADEME propose une troisième génération de COT EnR, dit Contrat Chaleur renouvelable Territorial, qui permettrait de développer de nouvelles installations sur le territoire en mobilisant les partenariats déjà engagés lors des précédents COT EnR, à savoir :

- animation chaleur renouvelable avec l'appui de FIBOIS Centre-Val de Loire,
- mobilisation des cibles publiques avec l'appui du service de Conseil en Énergie Partagé de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir,
- mobilisation des entreprises avec l'appui des EPCI et des trois chambres consulaires.

Un travail spécifique pourrait également être conduit concernant la structuration de la filière bois énergie amont notamment avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

INDIQUE que ce COT EnR permettrait d'apporter un soutien financier aux installations d'énergie renouvelables thermiques à hauteur de 45% du montant HT des dépenses éligibles pour différentes cibles (ex. collectivités, entreprises, associations, copropriétés, etc.)

PRÉCISE que le COT EnR permettrait également d'apporter un soutien financier à l'animation, aux actions de communication, de formation, de sensibilisation et aux études - suivi - évaluation à hauteur de 1,5 € par habitant soit 259 500 € pour l'ensemble du territoire du COT et la durée du contrat (4 ans). Cette somme est attribuée à 50 % en base forfaitaire fixe et à 50% selon l'atteinte d'objectifs.

PRÉCISE que les objectifs sont de concrétiser au moins 10 installations, dont a minima 3 installations autres que le bois-énergie, totalisant au moins 8 650 MWh de production d'EnR.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 19/2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le principe de réalisation d'un nouveau Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques à l'échelle de l'Est Loiret co-porté par le PETR Gâtinais montargois et le Syndicat Mixte du Pays du Giennois durant la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2029

VALIDE les principales orientations de ce projet selon les éléments exposés ci-dessus

DÉSIGNÉ le PETR Gâtinais montargois comme pilote administratif et financier du COT EnR Est Loiret

SOLLICITE le soutien financier de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire afin de réaliser ce nouveau COT EnR Est Loiret

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet

Pour extrait, certifié
conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com